AVERTISSEMENTS AGRICOLES

OLP 16-6-71 188369

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5 238-57

25 francs
Abonnement Annuel

N° 129 - JUIN 1971
4° supplément

OLIVIER -

TEIGNE DE L'OLIVIER - Le I8 mai nous préconisions un traitement contre la Teigne de l'olivier. Nous avons, depuis cette date, observé une activité permanente de l'insecte; des chenilles à tous les stades ont été décelées le 8 dans le Minervois. Nous recommandons aux oléiculteurs de procéder individuellement à des observations. Si plusieurs chenilles étaient présentes dans une même inflorescence (la fécondation s'achève avec difficulté), il conviendrait d'effectuer un nouveau traitement.

Lorsque la présence de Psylles est constatée utiliser un ester phosphorique.

LE CAPNODE -

La prévention des dégâts de larves de ce coléoptère sera assurée dans la plantation d'arbres fruitiers à noyau (abricotier, pêcher, prunier et parfois cerisier) par l'épandage de Lindane sous la couronne des arbres. Employer :

- soit une solution à I% de matière active par litre (5 litres au mètre carré).
- soit un épandage superficiel d'une poudre (5 grammes de matière active par mètre carré) suivi d'un griffage superficiel.

TORDEUSE ORIENTALE -

Commencer la protection des fruits (pêches, abricots) arrivant à maturité avant le 14 juillet (2 traitements), et les fruits arrivant à maturité entre le 14 et le 25 juillet (3 traitements).

Tout traitement lavé par une pluie est à renouveler. Respecter les délais légaux d'emploi des insecticides avant récolte (Bulletin n° I27 d'avril I97I).

L.L. TROUILLON

CULTURES MARAICHERES

TOMATES DE CONSERVE -

MILDIOU : Les précipitations de la dernière décade du mois de mai qui ont pu être favorables au développement de l'Alternaria n'ont pas entraîné de risques de Mildiou. L'exécution des traitements contre l'Alternaria avec les fongicides recommandés dans le bulletin n° I28 (5° supplément) du 25 mai aurait, dans l'alternative d'un risque "Mildiou", été suffisant pour protéger les jeunes tomates.

La situation s'est aggravée dans les premiers jours de juin (période du 4 au I0) les précipitations ayant été généralisées, abondantes et presque quotidiennes dans l'ensemble des secteurs.

La mise en place d'un traitement Mildiou s'avère indispensable si un récent traitement Alternaria n'a pas été exécuté ou a pu être lessivé par une pluie importante.

Nous rappelons que les produits suivants sont également efficaces contre l'Alternaria et le Mildiou : MANCOZEBE : I60 g/hl - MANEBE : I60 g/hl - PROPINEBE : 2I0 g/hl

P. CHRESTIAN

P 464

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLÉ
Tirage du I4 juin I97I : 2800 exemplaires.
Précédent bulletin 3° supplément du N° I29 en date du 8 juin I97I

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

Ministère de l'Agriculture

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS
VITICOLES

MONTPELLIER le I4 juin 1971

Ecole Nationale Supérieure
Agronomique de MONTPELLIER

NOTE : 9

- MILDIOU -

L'Invasion consécutive aux pluies des 5,6 et 7 juin apparaît maintenant ; elle coïncide avec la pluie d'aujourd'hui I4 juin.

La situation du vignoble devient donc dangereuse partout, mais les secteurs les plus menacés se situent dans les Pyrénées-Orientales, dans l'Aude, le Nord de Montpellier et la moitié septentrionale du département du Gard.

La végétation se développe rapidement. Tant que durera cette période de mauvais temps on fera donc en sorte :

1°) qu'il y ait sur les souches le moins possible de jeunes feuilles non protégées;

2°) que le traitement lavé par la dernière pluie soit répété au plus tôt.

De toute manière, couvrir le vignoble avant le 20 juin.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON